

Du 16 décembre 2024

**OBJET
DECISION
MODIFICATIVE
2024/2 DU
BUDGET DE LA
RESIDENCE
AUTONOMIE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Jeanine PELAMOURGUES
Messieurs Marc REMOND, Mouloud ANIBA et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS
Invitée: Madame Maud SAID – Assistante administrative

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération mise
en ligne sur le site
de la ville le
23/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération DEL/10/2024 en date du 19 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 de la résidence autonomie Eugène Robin ;

Vu la délibération DEL/32/2024 en date du 10 octobre 2024 portant approbation d'une décision modificative du budget 2024 de la résidence Eugène Robin ;

Considérant que les décisions modificatives sont des actes budgétaires votées par le conseil d'administration modifiant les prévisions inscrites au budget d'un exercice ;

Considérant que les décisions modificatives sont soumises aux mêmes régies d'équilibre que le budget primitif ;

Considérant que cette décision modificative de l'exercice 2024 permet d'ajuster les crédits en section de fonctionnement en dépenses ;

Considérant le versement du solde du forfait autonomie 2024 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;

La présente décision modificative du budget du CCAS a pour objet :

Fonction	Nature	Désignation	Dépenses DM2	Recettes DM2	Motif
018	7483	Forfait autonomie 2024		7 449,36€	Solde forfait autonomie 2024
011	6288	Autres	7 449,36€		Financement de nouvelles activités

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative 2024/2 du budget 2024 de la résidence autonomie.

Votes pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 16 décembre 2024



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,


Lucile DREVET